

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 022-035/08/BC

**■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'association WTC Marseille-Provence - Approbation d'une convention.
DDEAIAG 08/878/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole depuis sa création a affirmé qu'il était nécessaire de soutenir toutes opérations favorisant le développement à l'exportation et ceci d'autant plus que le tissu économique du territoire de la Communauté Urbaine est composé majoritairement de Petites et Moyennes Entreprises qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables.

Aujourd'hui, plus que jamais, le développement des entreprises sur les marchés extérieurs est un gage de pérennité et d'ouverture aux réalités de la mondialisation. Cette orientation est confirmée dans le programme économique 2008-2014 de MPM.

Marseille Provence Métropole a souhaité s'engager dans une action de soutien aux opérations de promotion et de vulgarisation de l'exportation en direction des PME en soutenant les structures compétentes dont l'association Club WTC Marseille-Provence auparavant dénommée APEX fait partie.

L'APEX, créée en 1975 a pour objectif de promouvoir les exportations des entreprises régionales. Elle propose des actions d'information, des opérations ciblées sur les marchés à l'exportation, des formations des futurs cadres et des missions à l'étranger. Elle concourt ainsi au développement des échanges entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Méditerranée. L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juillet 2007 a modifié la dénomination de l'association en « Club WTC Marseille-Provence ».

Le budget prévisionnel du Club WTC Marseille-Provence, pour 2008, s'élève à 305.900 euros en augmentation de 38,6 %.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

- 133.600 euros : Services extérieurs
- 96.500 euros : Salaires et charges
- 35.800 euros : Achats
- 22.000 euros : Loyers et charges
- 18.000 euros : Impôts et taxes

Les charges salariales représentent 32 % du total des dépenses.

Les recettes sollicitées sont constituées par :

- 127.000 euros : Entreprises
- 75.000 euros : CCIMP
- 43.000 euros : Département 13
- 40.900 euros : Région PACA
- 20.000 euros : MPM

La part prise en charge par les entreprises s'élève à 42 % du montant des recettes.

Il est proposé au Bureau de la Communauté d'approuver la convention de partenariat ci-après annexée attribuant, pour l'activité de promotion des exportations auprès des entreprises du territoire communautaire, une participation financière d'un montant de 12.000 euros, et définissant les modalités d'attribution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération N° FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAC 20/534/CC du 26 juin 2006.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir les démarches de développement à l'exportation des PME de Marseille Provence Métropole.
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Club WTC Marseille-Provence fixant les modalités d'attribution d'une participation financière d'un montant de 12.000 euros en vue de financer les activités de promotion des exportations auprès des entreprises du territoire communautaire.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN